

L'Adresse

rappelle au ministre que les Canadiens ne sauraient se contenter plus longtemps de vains mots. Ils jugeront ce gouvernement et tous les autres sur leur performance.

Au cours des deux dernières années, nous avons invité à maintes reprises les dirigeants des autres partis à discuter de cette importante question. Nous leur avons souvent demandé de nous faire part de leurs idées pour aider notre industrie à faire des projets d'avenir. Ils n'ont jamais répondu à ces invitations. Nous comprenons pourquoi aujourd'hui. Ils n'avaient tout simplement pas d'idées. Le parti qui formait l'opposition hier et qui est au pouvoir aujourd'hui n'a pas pris le temps d'élaborer une politique agricole réfléchie.

Pour terminer, le livre rouge du Parti libéral, qui compte pourtant plus de cent pages, ne renferme que quatre phrases sur le programme agricole. Quatre phrases, en tout et pour tout. Le mot «agriculture» ne figurait même pas dans le discours du Trône. Tout comme les agriculteurs, j'espère seulement que cela ne reflète pas la priorité que le gouvernement accorde au ministère de l'Agriculture.

C'est vraiment dommage, parce que faire preuve de leadership, c'est essentiellement fixer des objectifs généraux en tenant compte des avis de tous les intéressés, publier un programme détaillé pour la réalisation de ces objectifs et tout faire pour que ce programme se réalise. Même si nous pouvons faire concurrence aux plus grands producteurs du monde, nous ne pourrions jamais l'emporter sans une politique bien définie.

Si le GATT et l'ALENA doivent être la nouvelle bible des agriculteurs au cours des prochaines années, il leur faudra l'équipement nécessaire. Or, seuls la stabilité, des impôts moins élevés, une paperasserie administrative moins lourde et une chance de s'implanter sur le marché permettront à notre industrie, dont l'industrie agricole de Fraser Valley—Est, d'entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié les remarques du député de Fraser Valley—Est. Je les ai trouvées très édifiantes.

Venant d'une circonscription composée essentiellement de villes et de banlieues, je peux difficilement prétendre avoir, sur la question du GATT et de l'agriculture, l'expérience qui est manifestement la sienne. Néanmoins, je dois dire que certaines de ses remarques ne correspondent pas tout à fait à mon interprétation de cette question. Il me semble qu'il confond la crème glacée et le yaourt avec les autres produits laitiers.

Si je comprends bien, la question en jeu, au cours des négociations du GATT, à Genève, était de savoir si on allait sacrifier le projet d'accord du GATT dans son ensemble ou protéger les offices de commercialisation. Que je sache, une entente plaçant essentiellement des droits de douane sur la plupart des produits de la volaille et des produits laitiers a été conclue, mais doit encore être ratifiée.

• (1745)

Ce qui s'est passé, c'est que les conclusions tirées, il y a quelques années, par le groupe d'experts du GATT chargé d'exa-

miner la question de la crème glacée et du yaourt avaient été défavorables. Les Américains contestent à présent les droits de douane que nous voulons appliquer à la crème glacée et au yaourt. C'est là, je crois, toute la question. Peut-être le député est-il au courant de certains faits que j'ignore? D'après ce que j'ai lu, il semblerait que le GATT l'emporte sur l'ALENA pour toutes les catégories de produits de la volaille et de produits laitiers auxquels s'appliquent ces droits de douane, à l'exception de la crème glacée et du yaourt.

Étant donné ce qu'il propose, le député veut-il dire que le Parti réformiste aurait sacrifié l'accord du GATT pour protéger les offices de commercialisation? Car c'était là le choix devant lequel nous étions placés. Est-là ce que veut dire le député de Fraser Valley—Est?

M. Strahl: Monsieur le Président, certains des arguments du député sont valables en ce sens que nous avons depuis longtemps, depuis plusieurs années, reconnu comme inévitables les négociations du GATT et la décision concernant l'article XI(2)c). Le Parti réformiste n'a jamais remis cela en question. En fait, nous avons fait campagne là-dessus et avons été vertement critiqués par le Parti libéral qui disait que cela ne se produirait jamais, que l'article XI(2)c) était à toute épreuve.

Voilà à quoi je pense lorsque je dis que les choses doivent se faire de façon ordonnée. Les agriculteurs étaient, et sont encore, prêts à accepter les règlements de tarification proposés par le GATT. Toutefois, depuis le 29 décembre, je demande à chaque semaine au ministre de l'Agriculture une opinion juridique sur les motifs qui lui permettent de croire que les décisions du GATT auront préséance sur l'ALENA, étant donné que les Américains affirment le contraire. Je n'ai encore reçu aucune réponse à ce sujet.

Cela accentue l'indécision et l'incertitude au sein de la communauté agricole qui ne demande rien d'autre que cette stabilité. Les agriculteurs veulent bien respecter les nouvelles règles, mais à condition de savoir ce qu'elles sont.

Il y a deux ans déjà, nous avons dit qu'il fallait parachever les négociations du GATT et négocier une protection tarifaire appropriée pour nos agriculteurs. À notre avis, si nous l'avions fait à cette époque, alors que nous avions encore un certain pouvoir de négociation, nous aurions pu en arriver à une entente favorable pour les agriculteurs canadiens, une entente négociée et non obtenue devant les tribunaux.

Je ne conteste pas l'issue des négociations du GATT, je dis simplement qu'il aurait fallu mieux les planifier; même aujourd'hui, si l'on peut garantir à nos agriculteurs que les résultats de ces négociations seront mis en oeuvre, que le GATT aura préséance sur l'ALENA, ils auront confiance, ils investiront, ils s'engageront dans les exportations qui engendrent la prospérité pour cette industrie.

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, il y a lieu de faire nos remerciements. Nous avons à la Chambre une nouvelle présidence. J'espère que c'est le signe que nous entamons une ère nouvelle à la Chambre des communes.